

Le leadership du Canada porte fruit



Je suis heureux de présenter au Parlement et aux citoyens et citoyennes du Canada le rapport des activités menées dans le cadre du Fonds canadien contre les mines terrestres au cours de sa deuxième année d'existence, soit l'exercice 1999-2000. *À pas mesurés : rapport sur le Fonds canadien contre les mines terrestres, 1999-2000* décrit les efforts que continue de déployer le gouvernement canadien pour répondre à la crise humanitaire créée par ces terribles engins.

Le Canada a joué un rôle important dans les démarches qui ont abouti à la signature de la Convention visant à interdire les mines. Je suis fier du leadership que nous continuons d'exercer dans les efforts en vue de faire ratifier, appliquer et respecter la Convention d'Ottawa par tous les pays du monde. Si ce document représente pour le Canada une réussite tout à fait remarquable, sa signification profonde réside dans le fait qu'il institue un régime détaillé pour relever le défi que posent les mines terrestres à la communauté mondiale. Je maintiens mon engagement personnel à veiller au succès de la Convention parce que je suis convaincu qu'elle a des effets bénéfiques sur la vie des innombrables personnes et localités frappées par ce fléau à travers le monde.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le Canada a continué d'appuyer tous les aspects de l'action menée à l'échelle de la planète pour combattre le problème des mines. Il a contribué environ 22 millions de dollars aux activités de déminage, de destruction des stocks, d'aide aux victimes, de sensibilisation et d'action intégrée menées dans plus de 20 pays. En plus de prêter main forte à ceux et celles qui s'emploient à améliorer l'information et la coordination de l'action antimines, nous avons aidé à soutenir le rôle que joue la société civile dans la promotion de cette action au Canada et à l'étranger, et nous avons réalisé des progrès importants dans la mise au point de technologies de déminage et autres.

Comme l'évoque son titre, le rapport fait état des étapes franchies graduellement pour assurer l'efficacité concrète de la Convention. Il est réconfortant de constater les progrès réalisés en ce qui a trait au nettoyage des terrains infestés de mines, à la réduction du nombre d'incidents provoqués par celles-ci et au soutien apporté aux victimes. Et il est tout aussi encourageant de voir que le nombre des pays qui appuient la Convention, notamment en y adhérant formellement et en contribuant eux-mêmes à l'action antimines, ne cesse de croître.

Les efforts du Canada portent donc fruit, et c'est avec beaucoup de plaisir que j'anticipe de pouvoir vous présenter au cours des années qui viennent d'autres rapports décrivant les succès de la Convention.

John Manley

Ministre des Affaires étrangères